



## Traité 'Halla

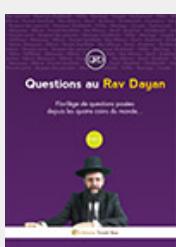
### Michna 3 - Chapitre 2

בְּאִשָּׂה יוֹשֶׁבֶת וּקְוֹצָה פְּלַתָּה עַרְפָּה,  
מִפְּנֵי שְׁהִיא יָכוֹלָה לְכִסּוֹת עַצְמָה;  
אֲבָל לֹא בָּאִישׁ.  
מִי שָׁאַיָּנוּ יָכוֹל לְעַשּׂוֹת עַסְתוֹ בְּטַהֲרָה,  
יַעֲשֵׂנָה קְבִּין, וְאֶל-יַעֲשֵׂנָה בְּטַמָּה.  
וּרְבִּי עֲקִיבָּא אָמַר:  
יַעֲשֵׂנָה בְּטַמָּה וְאֶל-יַעֲשֵׂנָה קְבִּין.  
שְׁכַלְמָם שֶׁהָוָא קָוֵרָא לְטַהֲרָה, כְּנָהָוָא קָוֵרָא לְטַמָּה,  
לְזוֹ קָוֵרָא פְּלָה בְּשָׁם,  
וְלְזוֹ קָוֵרָא פְּלָה בְּשָׁם;  
אֲבָל קְבִּין אֵין לְהָם חִלּוּק בְּשָׁם:

Une femme nue peut, étant assise, prélever la 'Halla (et réciter la formule de bénédiction), parce qu'elle peut, en cette posture, cacher sa nudité, ce que l'homme ne peut pas. Si quelqu'un est dans l'impossibilité de pétrir sa pâte avec pureté, il devra la préparer par portions d'un kav (trop petites pour être soumises à la 'Halla), ce qui évitera aussi de la rendre impure. Rabbi 'Akiva dit : plutôt la pétrir avec impureté que de la répartir en petites parts (et d'éviter ainsi la 'Halla) ; de même qu'on désigne la 'Halla de la pâte pure, de même on désignera celle de l'impure, en se contentant de l'indiquer nominalement (sans y toucher), tandis que pour les petites parts d'un kav, il n'y aurait aucune désignation possible.

### Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)